

ET DE L'ACCOUCHEMENT DES FEMMES, CET ÉTÉ, EN FRANCE, ON EN PARLE ?!

Virginie, sage-femme, militante à SUD Santé Sociaux

Les maternités de l'Ile-de-France et d'ailleurs sont à la peine pour compléter leurs équipes de sage-femmes. La pénurie s'aggrave et inquiète les professionnelles. Quelle est la réponse de Mme Verdier, nouvelle directrice de l'Agence Régionale de Santé ? Elle promet d'offrir une place à toutes les femmes sur le point d'accoucher. Encore heureux ! Mais dans quelles conditions, cette naissance ? Dans l'angoisse d'être transférée en urgence ? D'accoucher dans l'ambulance ? **Mme Verdier confirme que des maternités en Ile-de-France et ailleurs sont susceptibles de fermer leur salle de naissance pour 24 ou 48 h cet été ! Oui, et ce sont d'autres maternités d'autres régions qui devront absorber le surcroît d'activité.** Une cellule de transfert guettera la moindre place libre pour y envoyer les femmes confrontées à une fermeture. **Les maternités ouvertes tourneront à plein régime avec des équipes de sage-femmes déjà surmenées, déjà sur-sollicitées (pénurie oblige), excédées par des vacances parfois déplacées et des salaires insuffisants.** Promettre les renforts d'étudiant-e-s sage-femmes n'est pas une solution. Ni la majoration des heures supplémentaires. Cela se pratique depuis un an et la situation ne fait qu'empirer. Les conséquences prévisibles, c'est le risque de mauvaises prises en charge des femmes, particulièrement de la douleur en début de travail. C'est l'augmentation de l'anxiété des couples et leur agressivité vis-à-vis des soignant-e-s. C'est un risque de démotivation accrue des équipes, le départ annoncé de davantage de sage-femmes et donc le renforcement du sous-effectif.

Des propositions, il en existe. En urgence, il faut :

- Augmenter le nombre de sage-femmes en formation ;
- Etablir un salaire à la hauteur des responsabilités ;
- Augmenter de 400 euros le salaire de base (et non augmenter les primes) ;
- Titulariser les contractuelles y compris à temps partiel dans le secteur public ;
- Respecter le rythme de travail et garantir des repos suffisants après les nuits ;
- Fixer les plannings avec une prévisualisation à 12 semaines.

Et dans un an, à l'issue de l'enquête de l'IGAS sur la 6^e année de maïeutique, il faudra :

- Réviser les normes des décrets de périnatalité en salle de naissance pour obtenir qu'une femme dispose d'une sage-femme pendant 12 h ;
- Mettre en place de normes précisant le nombre de sage-femmes par unité en suites de couche, en grossesse pathologique ;
- Revoir les tailles des salles de naissance (5 salles de naissances pour 2000-2500 naissances par an maximum) par unité ;
- Supprimer les maternités « usines » et créer dans celles-ci plusieurs unités de 5 salles de naissance chacune (avec 2000-2500 naissances par an maximum dans chaque unité) ;
- Proposer aux personnels des hôpitaux des logements à prix abordable à proximité, avec un contrat d'engagement.

